

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS  
**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
ET DE SURVEILLANCE DE NERY-SAINTINES**

**Relevé de conclusions de la réunion du 8 décembre 2004**

La commission locale d'information et de surveillance du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines s'est réunie le 8 décembre 2004, sous la présidence de M. Darcel, Sous-Préfet de Senlis. L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- point des appels d'offres,
- résultats des campagnes de surveillance
- l'évacuation des carottages réalisés par l'Ademe.

La liste des participants est jointe en annexe.

**1 – Point sur les appels d'offres (voir document joint) :**

L'Ademe a retenu deux assistants à la maîtrise d'ouvrage en mai 2004. Un travail conjoint a permis de définir le contenu des appels d'offres. Ceux relatifs au drainage et à la mise en place de la station mobile ont été lancés à la fin du mois d'octobre 2004. Les entreprises mises en concurrence ont visité le site. A ce jour, sept entreprises ont retiré des dossiers de consultation pour le drainage et six pour le traitement des effluents.

Les réponses aux appels d'offres seront connues à la mi-janvier 2005. Les marchés pourraient être notifiés à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril 2005 et la station pourrait être mise en place en juin-juillet 2005.

M. Braudeau, représentant le ROSO, relève un décalage de 9 mois par rapport au calendrier présenté en février 2004. L'Ademe précise que ce décalage est dû au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Toutefois, ce décalage n'a aucune incidence sur les crédits mis à disposition de l'agence. Pour le drainage, le budget s'élève entre 1,4 et 1,6 millions d'euros et entre 250 et 300 000 euros par an pour le fonctionnement de la station mobile.

Dès lors que les entreprises seront effectivement retenues, l'Ademe en informera le sous-préfet qui transmettra ces éléments aux membres de la CLIS. Une réunion d'information sera organisée lors de l'ouverture du chantier. Elle permettra d'exposer aux riverains les aspects techniques et calendaires. L'association de riverains approuve cette proposition.

**2 – Résultats des campagnes de surveillance (impact sur la rivière Automne) :**

La dernière campagne de surveillance s'est déroulée en juillet 2004. Les résultats sont conformes à ceux observés antérieurement. Les sources ne sont pas polluées et les transferts de polluants n'ont pas d'impact sur l'Automne. Le collège d'experts constate une dépollution naturelle du sous-sol.

Les composés aromatiques se dégradent au contact de l'atmosphère (environnement oxydant) et les composés organo-chlorés se dégradent en sous-sol, sans atmosphère (environnement réducteur) engendrant une augmentation des chlorures ( $Cl^-$ ). Il y aurait donc une atténuation naturelle des polluants jusqu'à la saturation du sous-sol.

L'association des riverains demande si les prélèvements sont réguliers et bien représentatifs de la pollution existante. Le sous-préfet indique que les prélèvements sont bien programmés et l'Ademe ajoute que le dispositif de surveillance trimestriel actuel se poursuivra sur les trois années à venir. Les transferts de polluants sont très longs, c'est pourquoi les campagnes de prélèvements ont lieu tous les 3 mois et s'effectuent sur de très longues périodes dans le temps.

Les eaux émergentes, chargées en polluants, ne font pas l'objet de prélèvements car, en fonction de la température extérieure, les concentrations varient fortement et les prélèvements ne seraient pas représentatifs.

Le maire de Saintines s'inquiète d'une pollution possible des captages d'eau potable et des réseaux de distribution de l'eau. Cependant, comme le réseau est en surpression, le risque est, plus vraisemblablement, de voir des fuites d'eau que des entrées de polluants, si les conduites étaient poreuses. En cas de rupture de canalisation, il faudrait couper l'alimentation en eau et vérifier qu'il n'y a pas eu contamination. Une pollution des captages et du réseau d'eau potable par les polluants est peu probable, cependant des analyses ciblées seront demandées à la DDASS afin de rassurer la population.

Il est convenu que le Sous-Préfet saisira les services de la DDASS pour une analyse plus approfondie de l'eau distribuée dans la commune de Saintines. Cette analyse devra être conduite sur le fondement d'une liste de composants transmise par l'Ademe et M. Silvestre.

### **3 – Point sur l'évacuation des carottes de forage réalisées par l'Ademe :**

Une bâche sera installée en janvier 2005 sur les carottes de forage laissées par l'Ademe sur le site. Ces dernières seront ensuite acheminées sur la zone de travaux de la station de traitement pour servir de remblai.

### **4 – Questions diverses :**

M. Barthélémy estime nécessaire d'anticiper, dès à présent, la programmation budgétaire dans l'éventualité où, au terme du délai de 3 ans, de nouveaux besoins financiers apparaîtraient. En réponse à l'association de riverains, M. Darcel précise que les résultats obtenus dès la première année permettront de savoir si le dispositif prévu est adéquat. Si le dispositif mis en place apparaissait trop limité dans le temps, le Préfet de l'Oise demanderait sa reconduction.

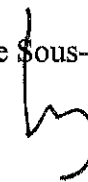
Si la pollution ne décroissait pas, des choix techniques seraient alors à faire entre la conservation d'une station de type actif (pompage) ou la mise en place d'une station de type passif (effluents s'écoulant vers la station).

Le maire de Saintines indique que M. Catimel souhaite vendre son terrain ainsi que le chemin d'accès depuis la commune de Saintines. Il faudra vérifier auprès du bureau des affaires foncières de la préfecture qu'une telle vente est autorisée.

**5 - Conclusion :**

Les noms des entreprises retenues à l'issue des appels d'offres seront adressés aux membres de la CLIS par courrier et une réunion publique d'information se tiendra au mois d'avril 2005.

Le Sous-Préfet,



Philippe DARCEL.


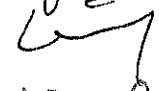














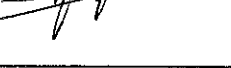
Nota Bene : M. Furry précise que la dépollution naturelle des sols n'est que partielle, car elle est accompagnée d'une évaporation des solvants les plus volatils au niveau des résurgences, évaporation qui est fonction de la température extérieure.

**SOUS-PREFECTURE DE SENLIS**

**BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES**

Réunion du 8 décembre 2004

**OBJET: CLIS de Néry-Saintines.**

NOM	QUALITE	SIGNATURE	N° Tel. / Fax	Adresse E.mail
Mlle Chemin	DDASS	excusée		
M. Lecat	DDE Crépy	excusé		
M. Sanguinette	Conseil Général	excusé		
M. Ledereq	DRIRE	excusé		
D. SILVESTRE	consultant	Pf.		
M. Philippe	ADEME		03-22-37-66-40	
M. Leroy	DRIRE		03-44-10-54-30	
R. Demol	DRIRE		03-44-87-08-09	
G. MASURE	Conseiller Général		03-44-21-2276	
JR. BRAUDEAU	PE ROSO		03 44-40-97-06	maire-saintines@wanadoo.fr
J.-P. DESMOULIERES	Maire de Saintines		03 44-40-99-27	
PICARD Claude	Maire de NÉRY		03 44 39 74 68	
H. Briatte	Pdt. SAGE Antenne		03 44 88 82 47	franckdehoise@wanadoo.fr
F. DEBOISE	ASSOC. Néry-Saintines		06-08-96-71-32	
Vincent FERRY	DIREN PICARDIE		03 44 06 43 11	
J. Luc BRAQUART	DAF et MISE 2110		0144274885	stephen.razafindratsin@ccp.jurieu.fr
RAZAFINDRATSI MA	Etudiant en thèse	razafindratsin		
DELHAYE Agnès	SP de Senlis		03-44-63-88-81	
DUPONT P. Louis	Prefecture de l'Yonne		03.44.06.10.78	
DAVOS MF	SGA Senlis		0344638870	marie-francoise.davos@nic.puygouv.fr
Cne LAUOETTE	SDIS 60		03 44 39 77 22	
CARON Jacques	Maire Bethisy St Martin			
RICARD J. Claude	MAIRE-Adjoint St-Sauveur		0344387070	

**A D E M E**



**RÉGION PICARDIE**

Centre d'ANGERS  
Direction Déchets Sols  
Département Sites et Sols Pollués  
2, square La Fayette  
BP 406  
49004 ANGERS CEDEX

**SITE POLLUÉ DE NÉRY SAINTINES**

**VALLEE DE L'AUTOMNE (60)**

**ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS**

*Décembre 2004*

**CLIS DU 08 DECEMBRE 2004**

***Opération: Travaux de drainage et de traitement***

*Voir rappel de l'historique en annexe*

***ETAT D'AVANCEMENT ET PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX***

**Etat d'avancement – décembre 2004 :**

Les modifications techniques et financières apportées au projet de drainage et de traitement des eaux ont été décidées en fin d'année 2003 (cf. rappel historique). Par la suite l'ADEME a lancé un nouvel appel d'offres pour renouveler le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la mise en place du réseau de drainage et d'un dispositif du traitement des eaux

La société SCETAUROUTE (en collaboration avec IRH Environnement) a été choisie en mai 2004.

La mise en œuvre de la solution du projet modifié a nécessité la réalisation de deux nouveaux DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour permettre le lancement des appels d'offres suivants :

- marché de travaux de mise en place de système de drainage ;
- marché de prestation de service, incluant la location, la mise en place et l'exploitation d'une station de traitement mobile pour 3 ans, avec modalités de reconduction annuelle de la location.

Dans ce contexte, des sondages et une étude géotechnique ont été réalisés en mai 2004 afin de déterminer les fondations de la station de traitement sur son nouvel emplacement.

Les deux DCE, ont été finalisés en Octobre 2004 et les appels d'offres lancés le 26 octobre 2004.

Le déroulement prévu pour ces appels d'offres conduit au planning prévisionnel ci-dessous pour la mise en place du système de drainage et de la station de traitement.

### Planning prévisionnel:

Le planning prévisionnel des travaux est le suivant :

date	travaux
Octobre 2004 – Février 2005	Lancement des appels d'offres TRAVAUX avec analyses des offres et choix des entreprises
Mars 2005	Commission des marchés ADEME
Avril 2005	Notification des marchés et démarrage des études d'exécution travaux
Avril / Juin 2005	Travaux préparatoires chemin d'accès, plate-forme de la station de traitement
Juin / Juillet 2005	Station de Traitement installation, essais de contrôle...
Août - Octobre 2005	Système de drainage mise en place des drains
Novembre 2005 - Janvier 2006	Mise en régime de la station de traitement Aménagement paysager – remise en état du site
2006 à 2007	1 <sup>ère</sup> année de location Période de garantie et de parfait achèvement
2007 à 2008	2 <sup>ème</sup> année de location de la station de traitement
2008 à 2009	3 <sup>ème</sup> année de location de la station de traitement

### ***Campagnes de surveillance des eaux***

Depuis la nouvelle passation du marché pour la surveillance des eaux en octobre 2003, les campagnes ont été réalisées régulièrement chaque trimestre (première campagne en Octobre 2003). Le prestataire, qui assure pour le compte de l'ADEME ces campagnes, est le laboratoire d'analyses CAR (Centre d'Analyses et Recherche).

**La dernière campagne de surveillance s'est déroulée en juillet 2004 et la prochaine aura lieu les 24 ou 26 janvier 2005.**

Concernant les résultats d'analyses de juillet 2004 et d'un point de vue général, aucune évolution notable n'est à signaler par rapport aux résultats des années précédentes.

En particulier les eaux de source et de l'Automne, sont exemptes de pollution organique et ne sont pas affectées par les dépôts de l'ancienne carrière et les émergences de la vallée.

Les piézomètres les plus proches de la zone source à savoir F5, PZ1L, PZ10, PZ3 et PZ4C restent les plus contaminés. Les concentrations relevées dans ces derniers sont très proches de celles observées par le passé.

Les piézomètres situés les plus à l'aval (PZ5, PZ7 et PZ9) sont exempts de polluants.

A noter que tous les piézomètres ont été équipés d'un bouchon cadernassé.

**Rappel de l'histoire :**

En 1997, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a confié à un Comité d'Experts la mission d'étudier des solutions de réhabilitation du site de la Carrière de VAUCELLE sur les communes de NERY et de SAINTINES dans le département de l'OISE.

Suite aux diverses propositions faites par le Comité d'Experts, il a été décidé de réaliser les travaux de :

1. *mise en place d'un système de drainage gravitaire des émergences localisées au pied de la carrière de Vaucelle dans la vallée de l'Automne*
2. *traitement passif des eaux drainées avant rejets dans la rivière l'Automne*

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'exécution d'office en date du 15 septembre 2000, l'ADEME a été chargée de l'exécution de ces travaux.

L'ADEME, à partir d'un premier projet, a procédé à l'appel d'offres pour les travaux de drainage et de traitement des eaux, en mai 2002. L'Agence a déclaré cet appel d'offres infructueux en raison du nombre insuffisant de candidats et du dépassement du montant estimé.

Pour renouveler l'appel d'offres dans de meilleures conditions, des modifications techniques et financières ont été apportées au projet initial et proposées au MEDD en octobre 2002. Le budget pour la réalisation de ce projet modifié a été accordé par la CNA en octobre 2003 et en novembre de la même année par le conseil d'administration de l'agence.

**Par courrier du 12 novembre 2003, le ministère de l'écologie et du développement durable adressait à l'agence un accord réservé sur les travaux.**

Les aménagements du projet «modifié » sont les suivants :

Il a été décidé de découper la réalisation des travaux de drainage en trois phases (de priorité décroissante par rapport à l'importance des émergences et du flux de polluants).

- 1<sup>ère</sup> Phase :

La "tranchée drainante" existante (réalisée en 1994) fera l'objet d'un drainage ainsi que la zone centrale de la surface entre la "tranchée drainante" et la route RD 98 (environ 1,3 hectares).

- 2<sup>ème</sup> Phase :

Si des émergences et nuisances persistent, le drainage ou le recouvrement de la zone située entre la "tranchée drainante" et la route RD 98 en extension vers l'Est et vers l'Ouest sera réalisé (environ 1,7 hectares).

- 3<sup>ème</sup> Phase :

Si des émergences et nuisances sont à nouveau constatées, la zone d'émergences située entre la route RD 98 et la voie SNCF sera, elle aussi, drainée (environ 1 hectare).

**Seule la phase 1 constitue les travaux de drainage au titre de la décision actuelle .** Après mise en place des drains (phase 1), un suivi sera mis en place pour observer l'évolution des émergences.

**Station de traitement des eaux polluées :**

La station de traitement des eaux, mobile et modulable, sera louée en abandonnant l'objectif d'une station de traitement fixe, enterrée et gravitaire pendant une phase provisoire. La mise en place d'un suivi régulier des flux et de la qualité des eaux drainées, jusqu'à l'obtention de la stabilité hydrologique, et du flux de polluants après drainage (durée de location envisagée de l'ordre de 3 ans), permettra de statuer sur la nécessité ou non de traiter les eaux par construction d'une station fixe passive.

Les eaux drainées seront acheminées vers une station de relevage qui pompera et acheminera les eaux vers la station de traitement.

